



PROTOCOLE DE SOIN

(À compléter par le médecin - à renouveler dès nouvelle prescription. Les médicaments ou soins sont à fournir par les parents)

Pour l'enfant : Age Poids

En cas de fièvre supérieure à 38,5 administrer : **Odeiprene "poids"**

En cas de poussée dentaire, administrer, appliquer : **chamomilla gch 3x3g**

En cas de « petite » bosse, administrer, appliquer : **Arnica fch 3x3g**

En cas de blessure superficielle, appliquer : **biseptine spray**

En cas de diarrhée légère, administrer : **Actaril**

En cas de rougeurs du fessier, administrer, appliquer : **Mitrosyl**

En cas de brûlure 1er degré, administrer, appliquer, conduite à tenir : **Flammazine crème**

Pour l'hygiène du nez, des yeux, administrer, appliquer : **Sterimar**

Pour sorties extérieures (crème protectrice) : Soleil Froid

Autres

Accord du Médecin (nom/prénom) **Legein Jo**

Pour l'assistante maternelle (nom/prénom)

L'administration de ces médicaments est un acte de la vie courante qui peut être effectué par l'assistante maternelle.

L'ordonnance délivrée une fois et l'autorisation d'administration de médicaments délivrée par les parents suffit pour autoriser l'assistante maternelle à administrer des médicaments à l'enfant Art L 4161-1 du code de la Santé publique.

Date : Cachet et signature du médecin :

Accord des parents (nom, prénom, signature)



Attention : L'assistante maternelle ne peut en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit administrer un médicament sans ordonnance récente du médecin traitant de l'enfant et sans protocole de soins. (y compris les médicaments vendus sans ordonnance et les traitements homéopathiques).